



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Vallée du Rabodeau
Lieu-dit « Les Equevons »
88 480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau

Zonage d'assainissement des communes de :

- **Ban de Sapt (88210)**
 - **Châtas (88210)**
 - **Etival-Clairefontaine (88480)**
 - **Grandrupt (88210)**
 - **La Petite Raon (88210)**
 - **Saint-Jean d'Ormont (88210)**
 - **Vieux-Moulin (88210)**
-

En application des dispositions de l'arrêté du 24 Octobre 2017 de M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau, le zonage d'assainissement sur les communes de Ban de Sapt, Châtas, Etival-Clairefontaine, Grandrupt, La Petite Raon, Saint-Jean d'Ormont et Vieux-Moulin sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du lundi 20 Novembre 2017 à 9h00 au mercredi 20 Décembre 2017 à 17h00.

M. Pascal RÉMUSAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé : un dossier relatif à chaque commune sera déposé :

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/548>
- à la Station d'Épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau, Lieu-dit « Les Equevons » 88 480 Etival-Clairefontaine (09 67 01 47 13)
- dans chaque mairie concernée

aux jours et heures habituels d'ouverture des structures afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête disponible à la Station d'Épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau (SIAVR) ou
- en les adressant par écrit à Mr le commissaire enquêteur, Station d'Épuration du SIAVR (Lieu-dit « Les Equevons », 88480 Etival-Clairefontaine), lequel les annexera au registre ou
- par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/548>

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la Station d'Épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau :

- lundi 20 Novembre 2017 de 9h00 à 11h00
- samedi 02 Décembre 2017 de 9h00 à 11h00
- mercredi 20 Décembre 2017 de 15h00 à 17h00

afin de recueillir les observations présentées par le public.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Station d'Épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau, Lieu-dit « Les Equevons » 88 480 Etival-Clairefontaine ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/548>